

Faire de CLUNY un lieu de vie privilégié

Pour les 10 années à venir, la commune souhaite organiser son développement autour des objectifs suivants :

1- Développer la ville au delà de ses remparts

Il s'avère nécessaire de maintenir et d'accueillir de nouveaux ménages actifs pour éviter les risques de déséquilibres démographiques et un vieillissement de la population, tendances souvent observées dans les bourgs centre.

Dans le centre ancien, les possibilités d'accueil sont limitées compte tenu de la densité du tissu urbain. De plus, les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) successives n'ont pas permis de résoudre tous les problèmes de vacance (problème d'accès aux logements situés au 1^{er} étage des commerces notamment).

La commune entend donc poursuivre le développement de la ville de CLUNY au delà de ses remparts afin d'augmenter les disponibilités foncières notamment en direction de l'accession à la propriété individuelle et répondre aux besoins présents et futurs en matière d'habitat.

La commune entend également maintenir un bon rapport entre le nombre de logements en accession à la propriété et le nombre de logements locatifs, sociaux notamment.

Le développement urbain s'appuiera sur :

- une densification des extensions du centre ville offrant encore des disponibilités foncières ;
- l'ouverture à l'urbanisation de secteurs situés en continuité du tissu urbain existant permettant de gérer au mieux les investissements communaux réalisés ou à réaliser ;
- le comblement de quelques dents creuses dans les hameaux de manière à conserver leur caractère rural.

Pour un développement urbain de qualité, sont et devront être pris en compte dans le futur, l'existence et la capacité des réseaux à desservir de manière satisfaisante les zones ouvertes à l'urbanisation (alimentation en eaux potable, voirie...), la gestion des eaux pluviales qui pose de nombreux problèmes compte tenu de la localisation de la ville dans son environnement ainsi que l'impact paysager des nouvelles constructions à implanter.

2- Conforter le développement de l'économie locale

CLUNY constitue un pôle d'emplois dynamique. 2/3 des actifs résidents à CLUNY y travaillent. Ce pôle exerce également son pouvoir d'attraction sur les populations actives résidentes des communes alentours.

La commune entend donc maintenir l'équilibre habitat/ emploi de manière à conforter son rôle de centre urbain dans une zone particulièrement rurale.

Le développement de l'activité économique sera conforté en continuité des zones d'activités existantes.

Localisées à proximité de la RD980, axe majeur de communication, elles facilitent l'accueil d'activités génératrices de flux.

La commune entend également renforcer l'image de CLUNY en tant que cité du cheval en complétant les équipements sportifs, hippiques et de loisirs existants grâce notamment :

- au projet de pôle hippique, équipement structurant permettant d'organiser des rencontres nationales et internationales ;
- au projet de création d'une section sport étude
- aux projets d'aménagement d'une carrière et d'un grand hall polyvalent ;
- à la rénovation des équipements existants (club hippique et centre équestre) ;

Il s'agit donc de réaliser un ensemble cohérent d'équipements structurants l'Est de CLUNY.

Ces équipements ont un rôle à part entière dans l'économie locale.

Situé, non loin du centre ville, à proximité de la Grosne dans un cadre de qualité les clunisois pourront bénéficier des équipements complémentaires réalisés (tunnel sous la départementale et passerelle sur la Grosne pour se rendre en toute sécurité sur les espaces de détente et de loisirs (stade, piscine...), et parking).

De même, les activités commerciales et de services du centre ville bénéficieront des journées de rencontre organisées. Celles-ci contribueront à l'animation de la cité.

3- Améliorer le quotidien des clunisois

Cette amélioration du quotidien pour les clunisois passe par :

- la revalorisation des entrées de ville et de la traversée de CLUNY, vecteurs d'une image positive de la cité, et une meilleure identification de l'entrée Ouest de la ville par la RD980 ;
- la maîtrise du développement publicitaire ;
- l'élargissement de voies étroites très circulées et l'aménagement de carrefours pour en améliorer la visibilité ;
- le maintien et la mise en place de cheminements piétons et cyclables pour sécuriser certains itinéraires très empruntés ;
- l'aménagement de l'espace face à l'école des tilleuls et des abords du « pôle scolaire » (collège, école Marie Curie...) pour sécuriser les déplacements induits ;
- la sécurisation du pont de la levée ;
- la rénovation et le réaménagement de la rue du 11 août, de la rue Municipale et de la place Notre Dame ;
- la requalification du quartier des Tannerie pour le transformer en lieu stratégique ouvert à la culture (projet de parking, d'un espace musique et danse, d'un restaurant universitaire et reconstitution du front de rue Porte de Paris...) ;
- l'amélioration du stationnement ;
- l'aménagement des abords de la voie verte qui a une vocation touristique et de loisirs ;
- l'amélioration ludique des circuits touristiques ;
- la réalisation d'équipements sportifs et de loisirs complémentaires à ceux existants (une salle de sport pour l'ENSAM, un boulodrome et des terrains de tennis couverts et de jeux extérieurs face à la piscine notamment) ;
- l'aménagement pour une mise en valeur de bâtiments et d'équipements publics (piscine municipale (mise en place d'activités ludiques), salle du COSEC (accueil du public, sanitaires...), salle des Griottons (aménagement d'un local traiteur...), théâtre (travaux en vue d'en faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite...)...).

Il s'agit donc de diversifier et d'améliorer la qualité de la palette des équipements offerts à la population clunisienne et des communes alentours, de réaliser des travaux d'embellissement et de sécurité indispensables à l'amélioration de la vie quotidienne des habitants et à la valorisation de l'image de la ville.

4- Préserver l'outil de travail des agriculteurs

Le potentiel agricole de la commune baisse. Néanmoins, le maintien de surfaces agricoles suffisantes est nécessaire pour permettre à un certain nombre d'exploitants de poursuivre leur activité dans de bonnes conditions. La préservation de leur outil de travail est donc un des objectifs que s'est fixé la commune.

Cette préservation passe par :

☞ une extension urbaine modérée n'empiétant pas sur les meilleures terres agricoles;

☞ la limitation des possibilités de construire des bâtiments non liés à l'agriculture à proximité des sièges d'exploitation et autres installations agricoles existantes pour assurer leur pérennité et leur permettre d'envisager une extension de leur activité ($R \geq 100$ m) ;

☞ la possibilité de construire des installations liées et nécessaires à l'activité agricole à proximité des installations existantes lorsque cela est possible ou sur un autre site lorsque leur développement est déjà gêné par des constructions non liées à l'activité agricole ;

5- Protéger les milieux bâtis et naturels

CLUNY dispose d'ensembles bâtis et d'espaces naturels valorisants pour son image. Ce patrimoine est donc à préserver.

Cette préservation passe par :

- la délimitation du périmètre secteur sauvegardé définissant la politique urbaine applicable à l'intérieur des remparts de la ville ;
- des prescriptions réglementaires permettant de gérer notamment l'aspect extérieur des constructions avec une cohérence recherchée sur l'ensemble de la ville ;
- la rénovation des remparts ;
- la rénovation progressive du patrimoine bâti grâce aux interventions de l'ABF et à l'association des Amis de Cluny ;
- la protection des murs jet sur la colline de La Cras ;
- le maintien de points de vue intéressants et la protection d'éléments végétaux structurant le paysage ;
- une volonté forte de stopper le mitage à l'origine d'une dégradation du paysage naturel grâce à la définition d'un développement urbain recentré respectueux de la silhouette urbaine ;
- l'autorisation de changement de destination de bâtiments agricoles dont la reprise à vocation agricole est incertaine et présentant un intérêt architectural et patrimonial pour éviter que ce patrimoine rural ne tombe en ruine ;
- la protection, vis à vis de l'urbanisation, du vallon de Ruffey et du bassin versant de la Framboise recueillant un volume important des eaux pluviales provenant de l'espace rural via la ville de CLUNY ;
- la protection, vis à vis de l'urbanisation, de talwegs humides ;
- la prise en compte des zones inondables liées au passage de la Grosne ;
- la mise en valeur des bords de la Grosne (circuits, cascades...) afin de la rendre plus accessible tout en préservant son caractère naturel ;
- la protection et la mise en valeur des principaux ensembles forestiers notamment pour l'exploitation forestière ;
- la mise en place d'un plan de boisement ;
- la modernisation progressive du réseau d'assainissement collectif et l'adaptation nécessaire de l'unité de traitement pour améliorer la situation actuelle et faire face au développement de CLUNY dans de bonnes conditions ;

- des améliorations concernant la gestion des eaux pluviales ainsi que la collecte et le traitement des déchets ;
- la surveillance des installations d'assainissement autonome conformément à la nouvelle réglementation.

Ces dispositions participent également à l'amélioration du cadre de vie des clunisois et à la mise en valeur de l'image de la ville de CLUNY.